



Mairie d'AUBY
Avenant 1 Mission d'assistance
contrat d'exploitation de chauffage
Décision n° 2023/23/MP

Publié le 06 février 2023

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la décision 1.1.1.DEC _ 20220415 _ ALEDIEU _ CCHARLES _ ATTRIBUTION_AMO_EXPLOITATION_CHAUFFAGE attribuant le marché de mission d'assistance à la rédaction, l'attribution et au suivi du contrat d'exploitation de chauffage, ventilation, climatisation et mesures de qualité de l'air à la société IOTHERM CONSEIL.

Lors de la réunion de lancement, il a été décidé d'impliquer le bureau d'étude dans la rédaction de l'avenant de prolongation avec l'exploitant, d'analyser les griefs et d'étudier la possibilité d'appliquer des pénalités et de participer aux réunions avec l'exploitant.

Ainsi, le présent avenant a pour objet d'ajouter ces prestations au contrat pour un montant de 1 465.00 € HT représentation une augmentation de 9% du montant du contrat.

Considérant en conséquence, que celui-ci ne représente pas une modification substantielle conformément aux articles R 2194-1 et R2194-7 du code de la commande publique.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offre du 30 Janvier 2023 quant à la passation de cet avenant.

Le Maire,

Décide,

Article 1 :

De conclure l'avenant présenté ci-dessus

Article 2

Que le nouveau montant du marché, après passation de l'avenant n° 1 est de 17 740.00 € HT.

AUBY, le 06/02/2023
Christophe CHARLES
Maire
Christophe CHARLES